

## Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

### 9. États-Unis

---

#### Maternité

- Les employées ont droit à 12 semaines.
- Non payé

#### Paternité

- Aucun

#### Congé parental

- Aucun

#### Adoption

- Aucun

#### Certains États offrent des programmes de congé :

Californie : 6 semaines pour les employées seulement (naissance et adoption), 55 % à 60 % du salaire, maximum de 1 415,45 \$\* par semaine

Hawaii : 4 semaines pour les employées seulement (entreprises de 100 employés ou plus), 58 % du salaire, maximum de 677,46 \$ par semaine

New Jersey : 12 semaines pour les employées seulement (naissance et adoption), 66 % du salaire, maximum de 671,69 \$ par semaine

New York : 6 semaines pour les employées seulement, 50 % du salaire, maximum de 230,62 \$ par semaine

Rhode Island : 4 semaines pour les employées seulement (naissance et adoption), de 77,84 \$ à 990,24 \$ par semaine

Le financement provient uniquement de déductions du salaire des employés, sauf en Californie et à Hawaii, où les employeurs cotisent aussi au fonds.

#### Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux aux États-Unis – situation en juin 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	12 semaines pour les employées	Non payé
Congé de paternité	Ø	Ø
Congé parental	Ø	Ø
Congé d'adoption	Ø	Ø

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

\* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

\*\* Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de

contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.

Source et mise à jour : Conseil de gestion de l'assurance parentale  
2015-08-18